



## RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.2 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE JEUDI 25 AOUT 2016

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
Succ. EYNARD Geneviève Représenté par Maître Francois HALM 10.Rue Carnot-BP 19 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	MAISON 19. RUE JULES CLEDAT 24290 MONTIGNAC

REF DOSSIER : E-16-1407



### RESULTATS DPE

Il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8 février 2012), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes " énergie " et " climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Certification diagnostic de performance énergétique : N° valide jusqu'au 17/11/2018

Fait à PERIGUEUX  
Le jeudi 25 août 2016  
par Olivier Chateau-Raynaud



Ce rapport contient 8 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.  
Edition en 3 exemplaires.



# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N° : 1624V2001705M  
 Valable jusqu'au : 24/08/2026  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : Avant 1948  
 Surface habitable : 110,00 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 19. Rue Jules Clédat  
 24290 MONTIGNAC

Date : 25/08/2016 Date de visite : 25/08/2016  
 Diagnostiqueur : Olivier Chateau-Raynaud  
 109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX  
 Numéro certification :  
 Signature :

**Propriétaire :**  
 Nom : Succ. Geneviève EYNARD  
 Adresse : Représenté par Maître François HALM  
 10. Rue Carnot-BP 19 - 76270 NEUFCHATEL EN  
 BRAY

**Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom :  
 Adresse :

## Consommations annuelles par énergie obtenues en l'absence de factures d'énergie

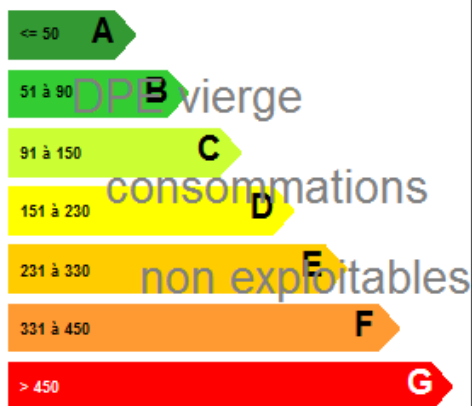
	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage				
Eau chaude sanitaire				
Refroidissement				
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>				Abonnements compris

### Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : 0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

sur la base d'estimations au logement

Logement économe

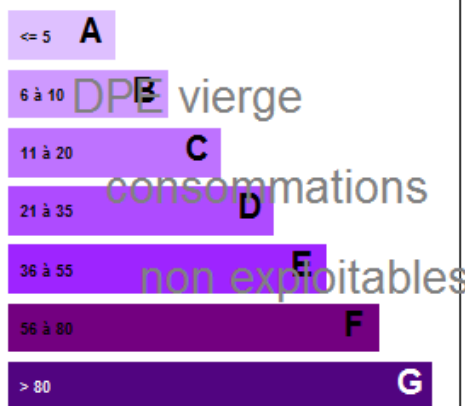


Logement énergivore

### Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 0 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Faible émission de GES



Forte émission de GES



# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm non isolé</li><li>- Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm présence d'isolation inconnue</li><li>- Mur mitoyen</li></ul>	<b>Système de chauffage :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Electrique directe (Effet joule)</li></ul>	<b>Système de production d'ECS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Production ECS Electrique</li></ul>
<b>Toiture :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Combles aménagés sous rampant isolé (ITI)</li></ul>	<b>Emetteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Convecteur électrique Ancien</li></ul>	<b>Système de ventilation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ventilation par ouverture des fenêtres</li></ul>
<b>Menuiseries :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 10mm Sans ferm.</li><li>- Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 10mm Avec ferm.</li><li>- Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) argon 10mm Avec ferm.</li><li>- Porte en bois avec double vitrage</li></ul>	<b>Système de refroidissement :</b>	
<b>Plancher bas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plancher sur terre-plein</li></ul>	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	<b>kWhEP/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
<b><u>Pourquoi un diagnostic</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;</li><li>- Pour comparer différents logements entre eux ;</li><li>- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</li></ul>	<b><u>Énergie finale et énergie primaire</u></b> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.</p>	
<b><u>Usages recensés</u></b> <p>Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p>	<b><u>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</u></b> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p>	
<b><u>Constitution de l'étiquette énergie</u></b> <p>La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.</p>	<b><u>Énergies renouvelables</u></b> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p>	

## Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### **Chauffage**

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

#### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

#### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### **Autres usages**

##### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussières ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



## Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt
Installation solaire	11
A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque	

#### Commentaires :

Il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8 février 2012), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes " énergie " et " climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par:**  
**BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA  
DEFENSE

certification:

**Assuré par ALLIANZ -**

M. Jean-Jacques CASSADOUR  
14 place André Maurois  
24000 PERIGUEUX

N°: 55886375

**BUREAU VERITAS**  
 Certification

 Certificat  
 Attribué à

**Monsieur Olivier CHATEAU RAYNAUD**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
<b>Amiante</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2013	17/11/2018
<b>Gaz</b>	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/04/2013	16/04/2018
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018
<b>Termites metropole</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/01/2013	16/01/2018

 La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

 Date : 19/11/2013  
 Numéro de certificat : 2559360

**Jacques MATILLON**  
 Directeur Général



 BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 60, avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La Défense  
 BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des Peupliers – BP 58 – 69573 Dardilly Cedex




# ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

- Page no 1/2



## ATTESTATION D'ASSURANCE

### M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Voire Agent Général  
14 PLACE ANDRE MAUROIS  
BP 10003  
24001 PERIGUEUX CEDEX  
Tél : 05.53.08.62.25  
Fax : 05.53.09.83.08  
N° ORIAS : 07021436

SARL APG  
109 RUE LOUIS BLANC  
24000 PERIGUEUX

Références à rappeler:  
CODE : 400259  
N° client Clé : 025665636

PERIGUEUX CEDEX, le 14 décembre 2015

### Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 87, rue de Richelieu 75002 PARIS atteste que :

SARL APG

exerçant les activités suivantes de :

DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARAFATALE, SECURITE FISCIERE, ETAT DES LIEUX, CERTIFICAT DE DECEANCE, RADON  
DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : ACCESSIBILITE HANDICAPEE, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT ENERGETIQUE

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro N° 5686375, prévoyant les garanties suivantes:

### GARANTIES

- Responsabilité civile Exploitation
- Responsabilité civile Professionnelle
- Défense Pénale et Recours suite à accident

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, de 01/01/2016 au 31/12/2016.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article 2.112-3 du Code des Assurances.

Allianz US  
S.A. au capital de 991 200 euros  
542 110 291 RCS Paris  
N° TVA: FR88 340 234 962

Entretien délégué par le Code  
des assurances  
Siège social :  
87 rue de Richelieu, 75002 Paris



Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Voire Agent Général

Jean-Jacques CASSADOUR  
Agent Central Allianz  
14 Place-André Maurois  
BP 10003

24001 Périgueux Cedex  
Tél.: 05 53 08 62 25  
Mail: 4002591@agents.allianz.fr  
ORIAS n° 07021436  
Siret: 432 038 370 00016 APE: 6622Z

Allianz US  
S.A. au capital de 991 200 euros  
542 110 291 RCS Paris  
N° TVA: FR88 340 234 962

Entretien délégué par le Code  
des assurances  
Siège social :  
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

AN000239 - V1213 - Imp 09/15



## ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Olivier Chateau-Raynaud**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le jeudi 25 août 2016

**Olivier Chateau-Raynaud**